

VIE DU VILLAGE

Comémoration



* La municipalité et les membres de l'Amicale des Combattants de Charentilly invitent les habitants à commémorer l'armistice de la fin de la guerre 1914-1918 **le Vendredi 11 Novembre**. Rendez-vous à 11h Place de la Mairie pour cette cérémonie.

CONSEIL MUNICIPAL

Courts extraits conseil du 4 octobre

* Le conseil municipal a reconduit le tarif pour la Participation aux Frais de Branchement (P.F.B.) et la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C) maintenant uniformisé à 1350 euros (inchangé depuis 2012 pour cette dernière).

* Une demande de subvention a été faite dans le cadre du Fond d'Aide à l'Aménagement Local (F.A.A.L.) auprès du Conseil départemental d'Indre et Loire pour du mobilier urbain pour un montant de 500 euros. Dans le cadre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T.) auprès de la Région, une subvention est espérée pour 845 euros pour une représentation de musique Renaissance et un atelier enfants en amont prévus lors des Journées du Patrimoine 2023.

NOEL 2022

C'est bientôt !



Noël approche à grands pas.

L'association Déco Bois Lumière prépare les **futures décorations** qui seront installées fin novembre.

D'autre part vous pourrez déjà commander votre **sapin** à l'Association des Parents d'Elèves à l'aide du bulletin distribué avec cet écho (livraison le 9 décembre).

* Et cette année une crèche sera installée dans **l'église de Charentilly** à partir du dimanche 4 décembre (église ouverte tous les dimanches de 15h à 17h) et le samedi 24 décembre, de 16 h 30 à 17 h 30, vous pourrez venir écouter des **Chants de Noël** (religieux et traditionnels).

INFORMATIONS

A retenir

* Le Conseil Départemental permet de financer un projet par un **budget participatif**. Le Conseil Municipal des Jeunes de Charentilly a monté un dossier pour une piste cyclable Rue des Mailleries, pour aller en vélo à l'école. Pour soutenir ce projet, vous avez jusqu'au 30 Novembre pour voter ! C'est sur www.touraine.fr (projet – 18 ans).

*Activité Séniors : l'Assad-Had propose aux personnes de plus de 60 ans des séances de **Yoga Séniors** à Charentilly le lundi de 14h30 à 16h à partir du 12 décembre toutes les 2 semaines, jusque décembre 2023. Cette activité est gratuite mais l'inscription est obligatoire et le groupe sera de 15 personnes au maximum. Inscriptions auprès de Véronique MONTERRAT - 02.47.36.29.28 – mail : ssiad-tours@assad-had.org ».

* Vous disposez d'un peu de temps et souhaitez aider les enfants à **l'école pour leurs devoirs** ? C'est le mardi et le jeudi de 16h45 à 17h45, n'hésitez pas à contacter Romain Poincaré, directeur de l'accueil périscolaire, au 07 82 63 40 13.

* Vous venez d'emménager sur Charentilly ? si vous ne l'avez pas encore eu en mairie, n'hésitez pas à consulter sur le site de la commune (charentilly.fr), **le feuillet d'accueil** et le plan de la commune, disponibles dans la rubrique « bouger, sortir et découvrir ».

* vous avez **perdu un objet** sur la commune ?

Il est rapporté régulièrement des objets divers et variés à la Mairie et dernièrement



des sacs de sports oubliés par des collégiens à l'arrêt du bus. N'hésitez pas à vous adresser à Carine en mairie si vous êtes le propriétaire d'un de ces biens.

ENVIRONNEMENT

Quelques infos

* Dans un souci d'écologie et d'économies d'énergie, **l'éclairage public** sera prochainement éteint à 22h et rallumé le matin à 6h30, suite à décision du Conseil Municipal. Mme le Maire a pris un arrêté en ce sens, le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire) mettra cela en œuvre très bientôt. Par ailleurs les températures clémentes ont permis de ne pas mettre le chauffage pour l'instant et il sera par la suite ajusté au mieux pour les seules périodes d'utilisation dans les bâtiments communaux.



* A nouveau cette année des arbres seront plantés le samedi 10 décembre dans le cadre de l'opération « **Une naissance, un arbre** » ; ils seront installés avec ceux déjà plantés en 2021 et ceux qui n'ont pas survécu aux conditions climatiques seront remplacés. Il s'agit des enfants nés dans l'année civile 2021 et leurs parents seront avertis individuellement.

* Des **composteurs** seront à nouveau distribués bientôt sur votre commune. Si vous souhaitez en obtenir un, merci de vous manifester auprès de la Communauté de Communes Gâtine Racan.

VOIRIE ET URBANISME

En bref



* Il est rappelé que **l'allée des Chevalleraies** est en sens unique et que les vélos et voitures doivent l'emprunter dans le bon sens !

* Information du pays

Loire Nature : Les permis de construire peuvent être déposés en ligne.



Depuis le **1^{er} janvier 2022**, il vous est possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) en ligne par voie électronique, dont le **guichet unique pour toutes les communes du territoire du PAYS LOIRE NATURE** est le :

<https://sve-pln.sirap.fr>

Les étapes pour une demande dématérialisée :

1. Préparez au préalable tous les documents sous format numérique (pdf, jpg, png)
2. Accéder au guichet unique pour les demandes dématérialisées <https://sve-pln.sirap.fr> – Retrouver votre commune par son code postal
3. Créer votre compte
4. Choisissez votre formulaire en fonction de votre projet et remplissez-le en ligne
5. Joignez les documents numériques du dossier (Plan de situation, de masse, des façades côtés, notice descriptive...etc... documents listés dans le bordereau des pièces à joindre)
6. Validez le dossier et envoyer-le
7. Afin de permettre l'envoi dématérialisé du récépissé de dépôt, ne pas oublier d'indiquer votre adresse électronique dans le formulaire du cerfa de demande et de cocher l'encart 2 « coordonnées du demandeur », la case « J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante ».

Si vous ne souhaitez pas réaliser votre demande en ligne, vous pouvez toujours déposer votre dossier à la mairie ou leur envoyer par voie postale (Pays Loire Nature Service Urbanisme 1 Rue Serpentine 37340 Ambillou.

Tél : 0247559204 Mail : urbanisme@paysloirenature.fr

ASSOCIATIONS

Agenda

*L'association **Charenti'Fête** vous informe de la tenue de son assemblée générale annuelle le jeudi 17 Novembre à 20h, Maison des Associations.

MAIRIE

Horaires & Communications

Tel : 02 47 56 65 46

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Pages Facebook et Instagram

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE :

Lundi – Mardi – Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE :

Lundi – Mercredi : de 14h à 16h30

Samedi : de 9h à 11h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 8 novembre 2022, à 19h salle du Conseil.

Le Procès-Verbal officiel du CM du 4 octobre est consultable sur le site internet de la commune dès sa validation